SMALTO

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2015

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

SMALTO

Société Anonyme

2, rue de Bassano
75116 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2015

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SMALTO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés relative aux litiges fiscaux en cours et qui précise les motifs ayant conduit la société à ne pas constituer de provision à ce titre.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles et les impôts différés selon les méthodes décrites dans les notes 2.2, 2.3 et 3.1, 2.9 et 3.13 de l'annexe relatives aux règles et méthodes comptables applicables respectivement aux écarts d'acquisition, aux immobilisations incorporelles et aux impôts différés.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe relatives à l'évaluation des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles et impôts différés et, sur la base des éléments disponibles à ce jour nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues par le groupe au 31 mars 2015.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons notamment vérifié que l'annexe donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard des procédures des contrôles fiscaux en cours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2016

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

Etats financiers consolidés du Groupe SMALTO

Pour l'exercice clos au 31 mars 2015

Sommaire

- **Compte de résultat consolidé** 3
- **Bilan consolidé**
  - **Actif** 4
  - **Passif** 5
- **Tableau des flux de trésorerie consolidé** 6
- **Tableau de variation des capitaux propres consolidés** 7
- **Annexe consolidée**

Note 1 Présentation du groupe, faits marquants de l'exercice et evenements post-cloture 10
Note 1.1 Présentation du groupe et historique 10
Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes. 11
Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice 11
Note 1.2.2 Evènements postérieurs à la clôture 11
Note 1.3 Soutien aux filiales 12
Note 1.4 Organigramme et périmètre au 31 mars 2015 12
Note 1.4.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2015 12
Note 1.4.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2015 13
Note 2 Principes, REGLES ET METHODES comptables 13
Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2015 14
Note 2.1.1 Première consolidation 14
Note 2.1.2 Consolidation 14
Note 2.1.3 Conversion 15
Note 2.2 Ecart d'acquisition 15
Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles 15
Note 2.4 Immobilisations financières 16
Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés 16
Note 2.6 Stocks 16
Note 2.7 Dépréciation d'actifs 17
Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements 17
Note 2.9 Impôts différés 17
Note 2.10 Provisions 18
Note 2.11 Emprunts 18
Note 2.12 Chiffre d'affaires 18
Note 2.13 Résultat financier 18
Note 2.14 Résultat exceptionnel 18
Note 2.15 Résultat par action 19
Note 2.16 Crédit Impôt recherche 19
Note 2.17 Méthodes préférentielles 19
Note 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN 20

Note 3.1 Immobilisations incorporelles 20
Note 3.2 Immobilisations corporelles 21
Note 3.3 Immobilisations financières 21
Note 3.4 Stocks et en-cours 21
Note 3.5 Valeurs mobilières de placements 22
Note 3.6 Créances et Dettes 23
Note 3.6.1 Créances 23
Note 3.7 Echéance des créances et des dettes 24
Note 3.7.1 Echéances des créances 24
Note 3.7.2 Echéances des dettes 24
Note 3.8 Comptes de régularisation 24
Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs 24
Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs 25
Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette 25
Note 3.10 Capitaux propres 25
Note 3.11 Provisions pour risques et charges 25
Note 3.12 Dettes financières 27
Note 3.13 Impôts différés 28
Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt : 28
Note 3.13.2 Analyse des impôts différés au bilan : 28
Note 3.13.3 Preuve d'impôts 29
Note 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT 29
Note 4.1 Chiffre d'affaires 29
Note 4.2 Résultat d'exploitation 30
Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provision d'exploitation 30
Note 4.4 Résultat financier 31
Note 4.5 Résultat exceptionnel 31
Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital 31
Note 5 Effectif ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS 33
Note 6 LITIGES 33
Note 6.1 Litiges fiscaux 33
Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes 33
Note 6.1.2 Francesco Smalto International 34
Note 6.2 Autres litiges 35
Note 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN 35
Note 7.1 Engagements donnés 35
Note 7.2 Engagements reçus 35
Note 7.3 Entreprises Liées 36

Compte de résultat consolidé

(en K€)		31/03/2015	31/03/2014
1) Chiffre d'affaires	Note (4.1)	14 368	20 348
2) Autres produits d'exploitation		1 127	550
3) Achats consommés		-7 731	-9 603
4) Charges de personnel		-5 145	-6 074
5) Autres charges d'exploitation		-3 685	-6 422
6) Impôts et taxes		-238	-338
7) Dotations aux amortissements et provisions	Note (4.3)	-2 043	-1 819
I - RESULTAT D'EXPLOITATION	Note (4.2)	-3 348	-3 356
2) Produits financiers		744	59
3) Charges financières		-317	-337
II - RESULTAT FINANCIER	Note (4.4)	427	-278
III - RESULTAT COURANT		-2 921	-3 634
1) Produits exceptionnels		431	-58
2) Charges exceptionnelles		-1 521	-101
IV - RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note (4.5)	-1 090	-159
Impôts sur les bénéfices		-79	0
Impôts différés		175	2
V - IMPOTS SUR LES RESULTATS		97	2
VI - RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES avant amt		-4 108	-3 794
Amortissement écart d'acquisition		-144	-144
RESULTAT NET (Part du groupe)		-4 252	-3 939
Résultat par action			
Nombre d'action		21 947 607	21 947 607
Résultat net par action		-0,194	-0,179
Résultat dilué par action			
Nombre dilué d'action	Note (4.6)	79 203 315	76 722 115
Résultat net dilué par action		-0,050	-0,050

Bilan consolidé

(en K€)

Actif	Note	MONTANTS BRUTS au 31/03/15	AMORT. & PROVISIONS au 31/03/15	MONTANTS Nets au 31/03/15	MONTANTS Nets au 31/03/14
Ecarts d'acquisition	(3.1)	1 440	656	784	928
1) Concessions et brevets		788	517	271	443
2) Droit au bail		9 213		9 213	9 160
3) Autres immobilisations incorporelles		3 132		3 132	3 132
Immobilisations Incorporelles	(3.1)	13 132	517	12 615	12 734
1) Installations techniques		104	102	2	3
2) Autres immobilisations corporelles		4 673	4 408	265	408
3) Immobilisations corporelles en cours					
Immobilisations corporelles	(3.2)	4 777	4 510	267	412
1) Autres immobilisations financières		482		482	457
Immobilisations Financières	(3.3)	482	0	482	457
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		19 831	5 683	14 148	14 530
1) Stocks Matières Premières		666	108	558	791
2) Stocks d'encours		75		75	58
3) Stocks de pdts interm.& finis		82		82	115
4) Stocks de marchandises		4 863	384	4 479	6 061
Stocks et encours	(3.4)	5 686	492	5 195	7 026
Clients et comptes rattachés	(3.6.1)	7 624	3 013	4 611	5 488
Créances clients et comptes rattachés		7 624	3 013	4 611	5 488
1) Créances fiscales et sociales	(3.6.1)	656		656	1 026
2) Débiteurs divers	(3.6.1)	637	5	632	746
3) Créances fiscales IS	(3.6.1)	443		443	485
4) Impôts différés actifs	(3.13)	3		3	6
5) Total comptes de régularisation actif	(3.8.1)	346		346	832
Autres créances et comptes de régularisation		2 085	5	2 080	3 096
1) Valeurs mobilières de placements		64	47	17	37
2) Disponibilités		616		616	1 039
Trésorerie	(3.9)	680	47	633	1 076
TOTAL ACTIF CIRCULANT		16 075	3 557	12 518	16 686
TOTAL ACTIF		35 906	9 240	26 666	31 217

Bilan consolidé

(en K€)

Passif	Note	MONTANTS au 31/03/2015	MONTANTS au 31/03/2014
1) Capital		2 195	2 195
2) Primes sur le capital		19 322	19 322
3) Réserves		-11 077	-7 138
4) Ecart conversion		-1 315	-736
CAPITAL ET RESERVES		9 125	13 643
RESULTAT DE L'EXERCICE		-4 252	-3 939
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3.10)	4 873	9 704
1) Provisions impôts différés	(3.13)	1 077	899
2) Provision pour impôts		364	364
3) Provision pour risques & charges	(3.11)	768	632
PROVISIONS		2 209	1 894
1) Emprunts obligataires convertibles	(3.12)	10 000	9 339
2) Autres Dettes financières courantes	(3.12)	14	25
3) Concours bancaires courants	(3.9)	352	13
4) Total Intérêts courus non échus	(3.12)	218	203
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		10 584	9 580
1) Fournisseurs	(3.6.2)	4 767	7 998
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		4 767	7 998
1) Avances et acomptes reçus / com.	(3.6.2)	401	306
2) Dettes fiscales et sociales	(3.6.2)	2 865	1 711
3) Comptes courants		370	
4) Dettes diverses	(3.6.2)	69	0
5) Total comptes de régularisation passif	(3.8.2)	526	24
AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION		4 231	2 042
TOTAL DETTES		19 581	19 619
TOTAL PASSIF		26 666	31 217

Tableau des flux de trésorerie consolidé

(En K€)	31/03/2015	31/03/2014
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET	-4 252	-3 939
Part des minoritaires dans le résultat stés intégrées		
Elim. des éléments sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
Dotations aux Amortissements et provisions	886	751
Reprises des Amortissements et provisions	-250	-77
Plus et moins values de cession	-14	
Impôts différés	175	2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	-3 454	-3 263
Variation des frais financiers	15	-8
Variation nette exploitation	1 139	1 588
Var° de stock	1 899	387
Var° des Créances d'exploit°	1 257	2 780
Var° des Dettes d'exploit°	-2 017	-1 579
Variation nette hors exploitation	888	-430
Var°des créances hors exploitation	194	-265
Var°des dettes hors exploitation	-296	28
Var°des comptes de liaison		-41
Charges et produits constatés d'avance	989	-151
Pertes & gains de change		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	2 041	1 151
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-1 413	-2 112
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaisst / acquisition immos incorporelles	-23	-86
Décaisst / acquisition immos corporelles	-13	-41
Encaisst / cession d'immos corp et incorp		
Décaisst / acquisition immos financières	-9	-6
Encaisst / cession immos financières	0	4
Tréso.nette /acquisitions & cessions de filiales		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-44	-129
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports		3
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Encaissements provenant d'obligations détenues par le Groupe	676	
Encaissements provenant d'emprunts		296
Remboursement d'emprunts	-11	-14
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	665	285
VARIATION DE TRESORERIE	-792	-1 956
Incidences des variations de taux de change	10	-1
TRESORERIE A L'OUVERTURE (1)	1 063	3 021
Reclassement de trésorerie		
TRESORERIE A LA CLOTURE (1)	281	1 063

(1) La trésorerie est constituée au bilan des postes VMP et disponibilités de l'actif et des concours bancaires au passif.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Postes	Capital social	Primes sur le capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion (1)	**Capitaux Propres part groupe**	Intérêts minoritaires	**Capitaux Propres consolidés**
Valeurs au 31/03/2014	2 195	19 322	-7 138	-3 939	-736	9 704		9 704
Variation Capital						0		0
Variation Ecart conversion					-579	-579		-579
Résultat de l'exercice				-4 252		-4 252		-4 252
Mouvements / réserves conso			-3 939	3 939		0		0
Valeurs au 31/03/2015	2 195	19 322	-11 077	-4 252	-1 315	4 873		4 873

(1) Les écarts de conversion correspondent à la conversion des comptes de la filiale Suisse (FRANCESCO SMALTO (SUISSE) Sàrl) en monnaie de consolidation, au taux de clôture pour le bilan et taux moyen pour le compte de résultat.

Annexe

Groupe SMALTO

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES
AU 31 MARS 2015

NOTE 1 PRESENTATION DU GROUPE, FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLOTURE

Note 1.1 Présentation du groupe et historique

SMALTO a été constituée le 11 juillet 1986 par apport en numéraire en capital pour un montant de 5 000 euros.

SMALTO est spécialisée dans la création et la distribution de vêtements et d'accessoires pour hommes, avec un positionnement orienté haut de gamme.

L'exploitation de la marque Smalto est déclinée à travers les métiers suivants :

- **La couture** : les pièces d'habillement sont réalisées intégralement sur mesure par l'atelier Smalto à Paris.

- **Le prêt-à porter** : SMALTO commercialise deux lignes de prêt-à-porter :

  - Ligne 1 « haut de gamme », griffée «Smalto avec un positionnement « tailleur-créateur ».

  - Ligne 2, « plus mode » griffée « Smalto By ».

- **Les licences :** SMALTO accorde des contrats de licence de marque dans des domaines variés liés à la mode tels que le parfum, la lunetterie, la maroquinerie ou les accessoires.

La commercialisation française et internationale des produits de prêt à porter est réalisée soit au travers de points de vente exploités directement par SMALTO (4 actuellement), soit par le biais de contrat de distribution multimarque. SMALTO est très attachée à son image de marque ; c'est pourquoi le réseau de vente est très sélectif.

Il convient de préciser que la Société n'est pas contrainte à l'établissement de comptes consolidés dans la mesure où elle ne dépasse pas les seuils réglementaires.

Les comptes consolidés au 31 mars 2010 constituaient la 1ère consolidation du groupe SMALTO.

La réalisation d'une consolidation est une volonté de la Direction Générale qui a souhaité anticiper cette éventuelle future obligation.

Note 1.2 Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture des comptes.

Note 1.2.1 Faits marquants de l'exercice

Note 1.2.1.1 Report en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

La Société a déposé, auprès du Président du Tribunal de Commerce de Paris, deux requêtes en vue du report de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 mars 2015. Dans son ordonnance rendue le 17 septembre 2015, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 31 décembre 2015. Dans son ordonnance rendue le 26 novembre 2015, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a autorisé la prorogation du délai d'approbation des comptes jusqu'au 31 mars 2016.

Note 1.2.1.2 Changement Président du Conseil d'Administration

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 7 février 2014, Monsieur Bernard Flobert est nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Alain Duménil.

Note 1.2.1.3 Changement Directeur Général

Suite aux décisions du Conseil d'Administration du 19 juin 2014, Monsieur Bernard Flobert est nommé aux fonctions de Directeur Général en remplacement de Monsieur Thierry Le Guenic avec cumul des fonctions de Président Directeur Général.

Suite à la démission de Monsieur Thierry Le Guenic de l'ensemble de ces mandats lors de ce Conseil d'Administration, il a été mis fin d'un commun accord au contrat qui liait la Société à Financière Amon (honoraires de Monsieur Thierry Le Guenic).

Note 1.2.1.4 Rachat d'obligation convertibles

La SC PONTAULT DS a acheté 28 240 Obligations SMALTO pour un montant de 3.3 M€ de 2010 à 2012. Suite à des cessions hors du Groupe de 2012 à 2014 (15/12/2014 pour la cession du solde), la SC PONTAULT DS ne détient plus d'Obligations Smalto.

Note 1.2.2 Evènements postérieurs à la clôture

1.2.2.1. Emission d'actions

A la suite de l'exercice de 10 000 BSA, échéance au 2 juillet 2018, le Conseil d'administration en date du 15 juillet 2015 a constaté l'émission de 2 000 actions nouvelles. Par conséquent, le capital de la Société Smalto a été porté de 2 194 760,70 € à 2 194 960,70 € et le nombre d'actions composant le capital est passé de 21 947 607 à 21 949 607 actions.

1.2.2.2. Litige filiale FSI / SCI rue Basse

Pour rappel la Société filiale Francesco Smalto International est en procédure à l'encontre de son ancien bailleur, la SCI 38 rue Basse, concernant les locaux pris à bail en aout 2007 à Lille.

Par jugement rendu le 8 septembre 2015, le Tribunal de grande instance de Lille a rejeté la demande de résolution du bail du 3 août 2007 à la date de signature, et a rejeté en conséquence les demandes de restitution des loyers et du dépôt de garantie.

En outre, il a condamné FSI à payer à la SCI 38 rue Basse la somme de 104.222,15 € au titre des loyers dus du 1er janvier 2010 au 31 janvier 2011 et a, par conséquent, ordonné la libération entre les mains de la SCI 38 rue Basse, de la somme de 104.222,15 € déjà consignée auprès la CARPA.

Par ailleurs, il a condamné la Société FSI à payer à la SCI 38 rue Basse, la somme de 50.000 € au titre de l'immobilisation de l'immeuble, la somme de 156.074,73 € TTC au titre de la remise en état de l'immeuble, et la somme de 12.000 € au titre de l'article 700 du cpc.

Ces montants sont intégralement provisionnés dans les comptes clos au 31 mars 2015.

La société a interjeté appel. La procédure est en cours.

Note 1.3 Soutien aux filiales

La société Smalto en tant que maison mère de la société Francesco Smalto International, de la société Luxury Distribution Cannes et de la société Francesco Smalto Suisse Sàrl et en application du maintien du principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes sociaux de ces dernières, s'est engagée à apporter à ces sociétés son soutien financier, en ne demandant pas le remboursement de ses comptes courants jusqu'à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 mars 2017 et en apportant si nécessaire des fonds complémentaires afin d'assurer la continuité d'exploitation. Toutefois, si la trésorerie de ces sociétés le permet, SMALTO se réserve le droit de demander le remboursement de ces comptes courants sans que cela mette en péril les sociétés.

Note 1.4 Organigramme et périmètre au 31 mars 2015

Note 1.4.1 Organigramme du groupe SMALTO au 31 mars 2015

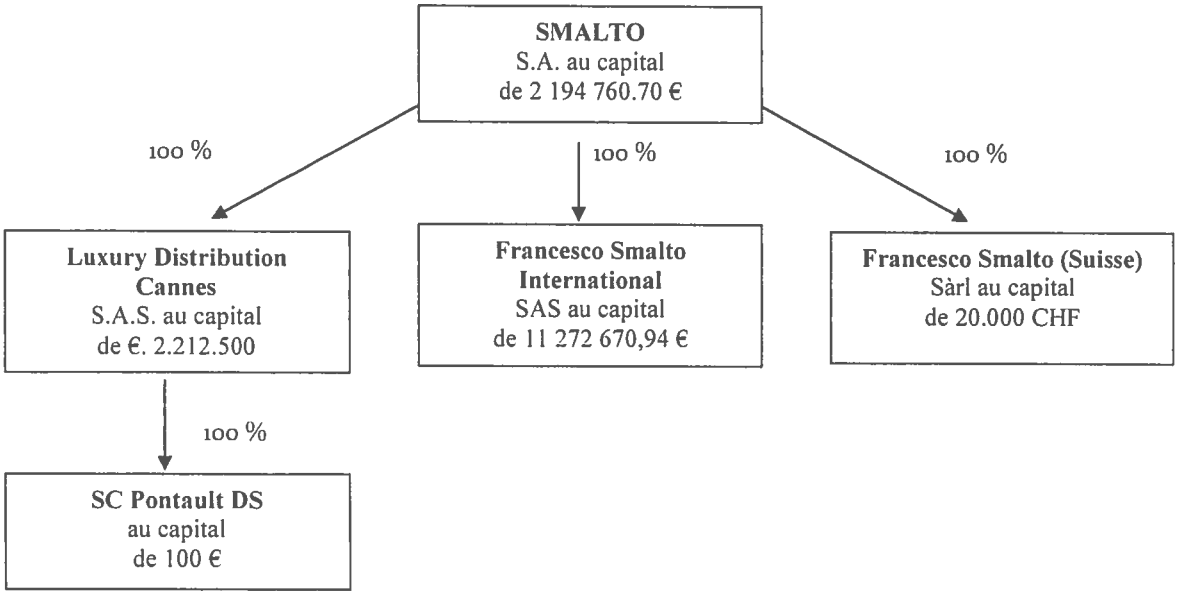

Note 1.4.2 Périmètre de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2015

Nom	31 mars 2015				31 mars 2014			
	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts	Type contrôle (*)	Méthode conso (**)	% contrôle	% intérêts
Smalto	Consolidante				Consolidante			
Francesco Smalto International (FSI)	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Luxury distribution Cannes	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
SC Pontault DS	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	CE	IG	100	100	CE	IG	100	100

(*) CE = Contrôle exclusif

(**) IG = Intégration globale

Nom	Forme sociale	N° Siren	Adresse	Pays
Smalto	S.A.	338 189 095	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto International (FSI)	S.A.S.	329 120 794	2 rue de Bassano 75116 Paris	France
Luxury distribution Cannes	S.A.S.	421 600 024	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
SC Pontault DS	S.C.	449 260 595	2, rue de Bassano 75116 Paris	France
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	S.A.R.L	CH-660-0185998-5	19 Quai du mont Blanc Genève	Suisse

NOTE 2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005 afférent à l'actualisation du règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques. Les notes explicatives ci-après en sont partie intégrante.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, incorporels et corporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel et des impôts différés.

En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels, sans préjuger du résultat des actions engagées par la Direction pour accélérer le développement du Groupe, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps. La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe dans un contexte de visibilité réduite en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Le compte de résultat et les cash-flows prévisionnels estimés sur les 12 prochains mois laissent apparaitre une trésorerie positive, sur la base d'une exploitation en amélioration.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs ayant servi à l'établissement des comptes consolidés se résument comme suit :

Note 2.1 Méthodes de consolidation du groupe SMALTO au 31 mars 2015

Note 2.1.1 Première consolidation

Le Groupe avait choisi d'appliquer l'option prévue par le règlement 99-02 (section V) qui permettait, par dérogation, de ne pas retraiter rétroactivement les écritures relatives aux opérations d'acquisitions-cessions qui étaient réalisées antérieurement à l'ouverture de l'exercice de la première consolidation. Ce traitement s'appliquait à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009. Les premiers comptes consolidés du Groupe avaient été établis pour l'exercice clôturé au 31 mars 2010.

En l'absence des informations nécessaires, il n'avait pas pu être procédé, même partiellement, à la détermination rétroactive des écarts d'acquisition. Conformément aux dispositions du paragraphe 211 de la méthodologie relative aux comptes consolidés publiée par le Conseil National de la Comptabilité et approuvée par arrêté ministériel du 9 décembre 1986, la différence entre la valeur comptable des titres chez la société consolidante et la part de capitaux propres de l'entreprise consolidée à laquelle ils correspondent à la date de l'établissement des premiers comptes consolidés, a été portée au passif du premier bilan consolidé, dans les réserves consolidées. Ce traitement a été appliqué à l'ensemble des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 1er avril 2009.

Note 2.1.2 Consolidation

Les sociétés dans lesquelles Smalto exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les comptes réciproques et les opérations réalisées à l'intérieur du groupe entre les sociétés intégrées ont été éliminés. Lors de la réconciliation des comptes réciproques les écarts non significatifs ont été traités en alignant les montants sur la position du vendeur. Les marges internes sur stocks ont été éliminées sur la base d'un taux de marge interne fixé à 25 % pour l'ensemble du groupe.

Les résultats des sociétés acquises sont intégrés à partir de la date d'acquisition. Toutes les sociétés consolidées par le Groupe ont clôturé leurs comptes au 31 mars 2015, à l'exception de la société « SC Pontault DS » qui clôture ses comptes au 31/12/2014, pour laquelle une situation intermédiaire a été réalisée au 31 mars 2015.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Note 2.1.3Conversion

Les éléments exprimés en devises étrangères sont convertis comme suit :

- les transactions en devises sont converties au taux de la date d'opération ;
- à la clôture de l'exercice, les soldes monétaires sont évalués au taux de clôture ;
- les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères exprimés en devise locale sont convertis en euros de la façon suivante :

- Les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture ;
- Le compte de résultat des sociétés étrangères est converti au taux moyen annuel ;

Les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans le poste « écart de conversion » dans les capitaux propres.

Note 2.2 Ecart d'acquisition

L'écart de première consolidation représente la différence à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part des capitaux propres retraités des sociétés du groupe à l'exception de la société mère, la société consolidante. La différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la quote-part de situation nette des sociétés concernées à la date d'acquisition, est ventilé entre écart d'évaluation et écart d'acquisition.

L'écart d'évaluation correspond aux plus-values latentes sur éléments d'actif immobilisé. Il est porté en augmentation desdits postes à 100 % pour les sociétés intégrées globalement et suivant le pourcentage de détention pour les sociétés intégrées proportionnellement.

La partie résiduelle non affectée est portée à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écart d'acquisition » et est amortie sur la durée attendue de rentabilité des capitaux investis lors de l'opération.

Conformément aux dispositions du Règlement CRC 99-02 modifié, le groupe dispose d'une fenêtre d'affectation pour procéder à l'allocation de son écart de première consolidation : la période d'affectation du prix d'acquisition d'une société court en effet jusqu'à la date de clôture de l'exercice suivant l'opération.

Les écarts d'acquisition négatifs (Badwill) sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée sur la durée des pertes prévues. Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

Les écarts d'acquisition doivent être soumis à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur se référer à la note 2.7.

Note 2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées :

- des droits au bail qui sont évalués à leur coût historique (y compris frais d'acquisition), et font l'objet d'évaluations régulières auprès d'experts indépendants, et d'un calcul de valeur d'utilité par l'établissement d'actualisation de flux futurs de trésorerie estimés. Une valeur d'expertise

et d'utilité inférieure aux montants inscrits dans les comptes entrainerait la constatation d'une provision.

- d'un fichier client assimilable à une part de marché. En effet, compte tenu du positionnement de Smalto dans le secteur du luxe pour hommes, les clients du fichier sont censés rester acquis à l'entreprise et peuvent être conservé par un entretien régulier. Le fichier s'apparente davantage à une part de marché et n'est donc pas amortissable. Par ailleurs, le fichier ne générant pas de flux de trésorerie largement indépendants de ceux de l'activité du point de vente, la valeur recouvrable de cet actif isolé ne peut être déterminée.

Les autres immobilisations incorporelles concernent les logiciels.

Le groupe ne dispose d'aucun frais de développement dans ses comptes consolidés au 31 mars 2015.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations :

Nature	Mode	Durée probable d'utilisation
Concessions, brevets	Linéaire	1 à 3 ans
Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel industriel	Linéaire	3 à 5 ans
Agencements, aménagements installations	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport véhicules de tourisme	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Note 2.4 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Les immobilisations financières sont principalement constituées de dépôts et cautionnements.

Note 2.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable estimée est inférieure à la valeur comptable. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas, en fonction des garanties et des risques estimés.

Note 2.6 Stocks

Valeur brute :
Les stocks de matières premières et de marchandises dans les entrepôts et en magasins sont évalués au coût d'acquisition majoré des éventuels frais accessoires. Les stocks de produits en cours et de produits finis sont évalués au coût de revient usine, selon leur stade de fabrication à la date de clôture de l'exercice.

Dépréciations :
Les fins de série sont dépréciées par voie de provisions selon une méthode d'application de taux d'obsolescence par antériorité des collections.

Note 2.7 Dépréciation d'actifs

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les éléments externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de la période ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Si les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de certains actifs.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Une baisse sensible du niveau des flux futurs de trésorerie générés par l'actif.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de la clôture, de la vente de l'actif, lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net de coûts de sortie.

La valeur d'usage correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de l'utilisation de l'actif et de sa cession éventuelle. La société considère que la valeur d'usage correspond aux flux nets actualisés de trésorerie attendus. Ces deniers sont déterminés sur la base des données budgétaires.

Note 2.8 Disponibilités et Valeurs mobilières de placements

Les disponibilités et équivalents de disponibilités sont constitués des liquidités immédiatement disponibles et des placements à court terme, sans risque en capital, dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à leur date d'acquisition. Elles sont évaluées à leur coût historique ou à leur valeur de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci est inférieure. Les plus-values de cessions sont calculées selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Note 2.9 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés dans le compte de résultat et au bilan selon la conception étendue pour tenir compte du décalage entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des actifs et des passifs.

En application de la méthode du report variable, les impôts différés sont ajustés, chaque année, en fonction des changements des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont pris en compte :

- Lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans le futur,
- à hauteur des passifs d'impôts différés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs restent récupérables.

Note 2.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise, lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

Une provision pour indemnités de départ à la retraite a été comptabilisée conformément à la recommandation 2003-R01 du CNC.

Note 2.11 Emprunts

Le Groupe a émis un emprunt obligataire convertible. Celui-ci est enregistré pour sa valeur historique.

Des intérêts courus sont enregistrés pour la période intercalaire entre le paiement des intérêts et la clôture de l'exercice.

Note 2.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de produits est reconnu lors du transfert au client des risques et avantages liés à la propriété.

Les rabais, remises et ristournes consentis aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes. Ils sont classés en réduction du chiffre d'affaires.

Les produits de licences et les produits de détaxes sont intégrés en chiffre d'affaires.

Note 2.13 Résultat financier

Le résultat financier est principalement constitué du résultat sur opération de change, des produits de cessions de valeurs mobilières de placements, des intérêts d'emprunts, et des provisions pour dépréciation sur valeurs mobilières de placement.

Les intérêts reçus et à recevoir sont reconnus en produits financiers.

Note 2.14 Résultat exceptionnel

D'une manière générale, les produits et charges exceptionnels enregistrent les éléments extraordinaires, c'est à dire ceux qui ne présentent pas de lien avec l'activité courante de l'entreprise.

Note 2.15 Résultat par action

Le résultat par action non dilué est calculé selon les principes énoncés par l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est obtenu en divisant le résultat annuel consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital.

Les effets dilutifs liés à l'existence de bons de souscription d'actions et d'obligations convertibles sont pris en compte dans le calcul du résultat net par action diluée. En cas de perte, aucun résultat net par action diluée n'est calculé.

Note 2.16 Crédit Impôt recherche

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt en France.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Compte tenu du caractère définitivement acquis du crédit d'impôt recherche indépendamment de la situation fiscale du Groupe, il a été décidé de classer ce produit en autres produits d'exploitation.

Note 2.17 Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles appliquées sont :

- La prise en compte des engagements de retraite et autres avantages au personnel,
- Le retraitement des contrats de location financement,
- La comptabilisation des écarts de conversion actifs et passifs en charges et produits de la période.

NOTE 3 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Note 3.1 Immobilisations incorporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations incorporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/15	Amortissements/ Dépréciations	Valeurs Nettes au 31/03/15	Valeurs Nettes au 31/03/14
Ecart d'acquisition	1 440	656	784	928
Concessions, brevets, licences	788	517	271	443
Droit au bail	9 213		9 213	9 160
Autres actifs incorporels	3 132		3 132	3 132
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 132	517	12 615	12 734

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-14	13 257	523	12 734
Augmentations	76	195	-119
Diminutions	201	201	0
31-mars-15	13 132	517	12 615

L'écart d'acquisition provient de l'acquisition de la société FRANCESCO SMALTO (Suisse) Sàrl. Il était amorti sur 20 ans. Lors de la clôture des comptes du 31/03/2013, la durée d'amortissement a été revue et dorénavant l'amortissement est sur 10 ans. Le test de valeur, reposant sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, a été effectué sur la base d'un taux d'actualisation de 11,5%. Un test de sensibilité avec une variation de 1% à la hausse comme à la baisse a été réalisé.

La baisse des Concessions, brevets et licences concernent la mise au rebut en rapport avec l'arrêt du site E-Commerce.

Les droit au bail intègrent la boutique rue François 1er pour 8.5 M€, la boutique cour de l'Intendance à Bordeaux pour 0,4 M€ et la boutique de Genève pour 0,4M€. Les autres actifs incorporels pour 3, 1 M€ concernent le fichier client assimilable à une part de marché.
Les boutiques de François 1er et de Bordeaux ont fait l'objet d'une évaluation en 2015 par un expert immobilier indépendant. Il n'existe pas d'indice de perte de valeur nécessitant la comptabilisation d'une provision pour dépréciation au 31 mars 2015.

Note 3.2 Immobilisations corporelles

L'analyse par nature et les variations d'immobilisations corporelles et de leurs amortissements se présentent comme suit :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/15	Amortissements	Valeurs Nettes au 31/03/15	Valeurs Nettes au 31/03/14
Installations tech, mat et outillages ind.	104	102	2	3
Immobilisations techniques en crédit-bail	23	19	4	10
Autres immobilisations corporelles	4 650	4 388	261	399
Immobilisations en cours				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 777	4 510	267	412

Variations	Valeurs Brutes	Amortissements	Valeurs Nettes
31-mars-14	4 733	4 321	412
Augmentations	44	189	-145
Diminutions			0
31-mars-15	4 777	4 510	267

Les immobilisations corporelles progressent de 44 K€ en valeur brute du fait de l'acquisition de matériel informatique (10 K€) et du fait de l'impact du taux de change euro/franc suisse (34 K€).

Note 3.3 Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières concernent essentiellement des dépôts et cautionnement versés par Smalto (184 K€), FSI (153 K€), LDC (21 K€) et Francesco Smalto Suisse (125 K€) dans le cadre des locations immobilières.

Note 3.4 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours au 31 mars 2015 s'analysent comme suit :

(En Keuros)	Valeurs Brutes au 31/03/15	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/15	Valeurs Nettes au 31/03/14
Matières premières	666	108	558	791
En cours biens	75		75	58
Produits finis	82		82	115
Marchandises	4 863	384	4 479	6 061
TOTAL STOCKS ET EN-COURS	5 686	492	5 195	7 026

Les stocks en valeur brute s'élève à 5 686 K€ au 31 mars 2015 versus 7 516 K€ au 31 mars 2014.

Le montant de la dépréciation des stocks au 31 mars 2015 s'élève à 492 k€ versus 490 k€ au 31 mars 2014 et se ventile comme suit :

Variation des provisions	Dépréciation au 31/03/2015	Dépréciation au 31/03/2014
Matières premières	108	11
Marchandises	384	478
TOTAL DEPRECIATIONS STOCKS ET EN-COURS	492	490

La société FSI détient la plus grande part du Stock du groupe à hauteur de 4.9 M€, soit 87 % du stock brut global au 31/03/2015.

Note 3.5 Valeurs mobilières de placements

(En Keuros)	Valeurs Brutes au 31/03/15	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/15	Valeurs Nettes au 31/03/14
SICAV	2	0	2	2
Actions	63	47	16	35
Valeurs mobilières de placement	64	47	17	37

Le Groupe dispose de titres d'autocontrôle, soit 97 896 titres regroupés acquis au cours moyen de 0,636 € pour une valeur totale de 62 K€. La dépréciation a été calculée sur la base du taux moyen du mois précédent la clôture. Conformément à leur affectation, ces actions propres ne sont pas éliminées dans les comptes consolidés du Groupe.

Note 3.6 Créances et Dettes

Note 3.6.1 Créances

Les créances s'analysent comme suit au 31 mars 2015 :

(En K€)	Valeurs Brutes au 31/03/15	Dépréciation	Valeurs Nettes au 31/03/15	Valeurs Nettes au 31/03/14
Clients	7 624	3 013	4 611	5 488
TOTAL CREANCES CLIENTS	**7 624**	**3 013**	**4 611**	**5 488**
Créances sociales	19		19	8
Créances fiscales	637		637	1 019
Créances fiscales d'IS	443		443	485
Débiteurs divers	637	5	632	746
TOTAL AUTRES CREANCES (*)	**1 736**	**5**	**1 731**	**2 258**

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés à l'actif (IDA)

Les créances fiscales d'IS sont constituées du Carry Back de la société Baronet (364 K€) société ayant fait l'objet d'une TUP en 2008 au profit de FSI, et d'un crédit d'impôt recherche (CIR) (79 K€). Quant aux créances fiscales, elles sont constituées de TVA et de CICE. Cette créance de Carry back fait l'objet d'un nantissement par l'Administration Fiscale et est totalement dépréciée par l'intermédiaire d'une provision pour risques et charges.

Note 3.6.2 Dettes

(En K€)	Valeurs au 31/03/15	Valeurs au 31/03/14
Fournisseurs et comptes rattachés	4 767	7 998
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	**4 767**	**7 998**
Avances et acomptes reçus	401	306
Dettes sociales	1 731	1 078
Dettes fiscales	1 134	633
Comptes courants créditeurs	370	0
Dettes diverses	69	0
TOTAL AUTRES DETTES (*)	**3 704**	**2 017**

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés au passif (IDP)
Les dettes fiscales sont constituées de TVA, CET et diverses taxes.

Le compte courant concerne la société Cadanor SA.

Note 3.7 Echéance des créances et des dettes

Note 3.7.1 Echéances des créances

Ventilation des créances selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	Plus de 1 an	Total au 31/03/2015
Clients	4 611	3 013	7 624
TOTAL CREANCES CLIENTS (BRUT)	**4 611**	**3 013**	**7 624**
Créances sociales	19		19
Créances fiscales	637		637
Créances fiscales d'IS	79	364	443
Débiteurs divers	632	5	637
TOTAL AUTRES CREANCES (BRUT)	**1 367**	**3 382**	**1 736**

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés actifs (IDA)
La créance de carry-back est à plus d'un an car elle a fait l'objet d'un nantissement par l'Administration Fiscale.

Note 3.7.2 Echéances des dettes

Ventilation des dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance :

(En K€)	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total au 31/03/2015
Fournisseurs et comptes rattachés	4 767			4 767
TOTAL DETTES FOURNISSEURS	**4 767**			**4 767**
Avances et acomptes reçus	401			401
Dettes sociales	1 731			1 731
Dettes fiscales	1 134			1 134
Comptes courants créditeurs	370			370
Dettes diverses	69			69
TOTAL AUTRES DETTES (*)	**3 704**			**3 704**

(*) Hors comptes de régularisation et impôts différés passifs (IDP)

Note 3.8 Comptes de régularisation

Note 3.8.1 Comptes de régularisation actifs

Au 31 mars 2015, les charges constatées d'avance se présentent ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/15	Valeurs au 31/03/14
ACTIF		
Charges constatées d'avance	346	832
TOTAL Comptes de régularisation actif	**346**	**832**

Les charges constatées d'avances sont des charges d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.8.2 Comptes de régularisation passifs

Au 31 mars 2015, les produits constatés d'avance ressortent à :

(En K€)	Valeurs au 31/03/15	Valeurs au 31/03/14
PASSIF		
Produits constatés d'avance	526	24
TOTAL Comptes de régularisation passif	**526**	**24**

Les produits constatés d'avances sont des produits d'exploitation pour l'intégralité des valeurs constatées.

Note 3.9 Disponibilités et trésorerie nette

Au 31 mars 2015, la trésorerie nette se présente ainsi :

(En K€)	Valeurs au 31/03/15	Valeurs au 31/03/14
Valeurs mobilières de placement	17	37
Disponibiltés	616	1 039
Concours bancaires courants (1)	-352	-13
TOTAL Trésorerie nette	**281**	**1 063**

(1) Moyens de paiements émis non débités, la Société ne disposant plus de facilités de caisse.

Note 3.10 Capitaux propres

Au 31 mars 2015, le capital social se présente ainsi (en milliers d'euro) :

Capital social	**2.195**
Nombre d'actions	21 947 607
Valeur nominale (regroupement)	0.10

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 mars 2015 se trouve avec les états financiers.

Note 3.11 Provisions pour risques et charges

(En Keuros)	A Nouveau au 31/03/2014	Augmen-tation	Reprises Utilisées	Reprises non Utilisées	Solde au 31/03/2015
Prov. autres risques	429	384	-136	-34	643
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	203		-35	-43	125
TOTAL Provisions pour risques et charges	**632**	**384**	**-171**	**-77**	**768**

Les «provisions autres risques » sont essentiellement relatives aux risques prud'homaux, à des litiges commerciaux avec des fournisseurs et à un litige avec un ancien bailleur.

Les litiges ne faisant pas l'objet de provisions sont expliqués en note 6.

Les indemnités de départ à la retraite évaluées au 31 mars 2015 sont d'un montant de 125 K€ et sont calculées selon la méthode prospective et sur la base des hypothèses suivantes :

Population concernée :

- Ensemble de la population présente à la clôture
- Eliminée : toute personne dont le départ était prévu, même si non effectif à la clôture

Rémunération :

La rémunération annuelle sur l'exercice, prorata temporis, de chaque membre du personnel est retenue. Cette dernière est ensuite divisée par 12 pour déterminer le salaire mensuel de base retenu dans le calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

Charges sociales :

Le taux de charges sociales appliqué est celui constaté sur l'exercice précédent.

Calcul de l'indemnité de départ en retraite. Le calcul effectué résulte :

- de l'application de la convention collective de la couture parisienne ;
- de l'ancienneté de l'employé au départ en retraite à 65 ans ;
- du salaire mensuel chargé décrit plus haut.

Autres hypothèses :

- Taux de projection à 2% (variation salariale) ;
- Taux d'actualisation à 2.4% (OAT 10 ans + prime de risque 0.25%);
  Table de mortalité année 2005 ;
- Taux de rotation du personnel moyen constaté sur les quatre dernières années pour chaque entité intégrées dans les comptes consolidés.

Note 3.12 Dettes financières

(En K€)	Valeurs au 31/03/15	Valeurs au 31/03/14
Emprunts obligataires convertibles (1)	10 000	9 339
Dettes financières diverses	2	2
Dettes financières Crédit Bail (2)	11	23
Total Intérêts courus non échus	218	203
Concours bancaires courants	352	13
TOTAL Emprunts et dettes financières	**10 584**	**9 580**

Variations	Valeurs Brutes
31-mars-14	9 580
Augmentations	1 016
Diminutions	-12
Variations de périmètre et écarts de change	
31-mars-15	**10 584**

	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	**Total**
Emprunts obligataires convertibles		10 000		**10 000**
Dettes financières diverses	2			**2**
Dettes financières Crédit Bail	11			**11**
Total Intérêts courus non échus	218			**218**
Concours bancaires courants	352			**352**
TOTAL Emprunts et dettes financières	**584**	**10 000**		**10 584**

(1) L'augmentation du montant de l'emprunt obligataire correspond aux ventes d'Obligations (676K€) par SC Pontault DS en décembre 2014 à l'extérieur du Groupe.

(2) Le Crédit-Bail porte sur l'évolution du système d'information du Groupe Smalto.

Note 3.13 Impôts différés

Note 3.13.1 Analyse de la charge d'impôt :

(en K€)	31/03/2015	31/03/2014
Impôt courant	-79	0
Impôts différés	175	2
Charge effective d'impôt	97	2

Note 3.13.2 Analyse des impôts différés au bilan :

En K€	31/03/2015	31/03/2014
Deficits reportables activés	1 442.4	1 609.4
Marge en stock	69.6	95.9
Provision pour indemnité de départ	40.0	67.7
Différences temporaires	11.3	16.5
Crédit bail	0.7	- 0.3
Ecart de conversion	-	- 180.2
Réévaluation actif incorporelles	- 2 502.0	- 2 502.0
Provision Intragroupe	- 133.0	
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	- 1 071.0	- 893.0

Impôts différés actifs	3.0	6.0
Impôts différés passifs	- 1 074.0	- 899.0
TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS	- 1 071.0	- 893.0

Les déficits reportables non activés s'élèvent à 14 830 K€ pour le France et 4 217 k€ pour la Suisse.

Au titre de cet exercice, la société a passé en charges 300 K€ d'impôts différés suite au retard pris dans l'absorption des déficits sur la base des plans d'affaires actualisés.

Note 3.13.3 Preuve d'impôts

En K€	Base
Résultat net avant amortissement écart d'acquisition	-4 108
Charge d'impôt effective	97
Résultat avant impôts avant amortissement écart d'acquisition	-4 011
Taux d'imposition	33%
Impôt théorique	-1 337

Différence taux imposition	122
Crédit impôt recherche	-26
Déficits reportables de l'exercice non activés	1 533
Déficits reportables non activés à l'ouverture	-80
Déficits reportables activés passés en pertes	-300
Autres	-5
Charge d'impôt effective	-97
Taux d'impôt effectf	2%

NOTE 4 NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Note 4.1 Chiffre d'affaires

Le Chiffre d'affaires du Groupe Smalto se décompose en 3 pôles distincts :

- Le Retail est porté par les 4 magasins en propre (François 1er, Bordeaux, Cannes et Genève),
- Le Négoce est la vente de marchandises à des multimarques, des franchises et des corners,
- La Couture est la fabrication de pièces mesures dans son atelier de confection.

L'analyse du chiffre d'affaires est la suivante :

(en Keuro)	Valeurs au 31/03/15	Valeurs au 31/03/14	Evolution en %
1) Négoce	6 307	8 228	-23%
2) Retail	5 165	6 662	-22%
3) Couture	1 264	3 966	-68%
4) Autre	1635	1496	9%
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	14 368	20 348	-29%

Le Chiffre d'affaires Autre porte essentiellement sur les produits de licences.

Dans le cadre de la consolidation, le traitement du Chiffre d'affaires des corners a été uniformisé depuis l'exercice précédent. Ainsi le Chiffre d'affaire réalisé dans l'enseigne des Galeries Lafayette a été reconnu en brut (impact 856 K€ en Négoce au 31 mars 2014 et 691 k€ au 31 mars 2015). Le poste commission a également été augmenté de ce même montant.

Le Chiffre d'affaires de la société a reculé de 29 %.
Le Retail est en baisse de 22% (baisse sur tous les magasins).
L'activité Couture présente une baisse de 68%.

L'essentiel du recul provient de l'activité Couture (-2.7 M€) en raison de la non reconduction de ventes spéciales sur l'exercice.

Note 4.2 Résultat d'exploitation

(en K€)	Valeurs au 31/03/2015	Valeurs au 31/03/2014
1) Ventes de marchandises	11 532	16 014
2) Ventes de produits	1 200	2 715
4) Ventes de services	1 635	1 619
I - CHIFFRE D'AFFAIRES	**14 368**	**20 348**
1) Production stockée	-16	-69
3) Subventions	0	5
4) Reprises amortissements et provisions	709	343
5) Autres produits d'exploitation (dont transferts de charges)	434	272
II - TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	**15 493**	**20 898**
1) Achats de marchandises	-4 978	-7 714
2) Achats de matières	-469	-1 043
3) Variation de stocks	-1 900	-393
4) Achats de sous-traitance	-274	-305
5) Achats non stockés, Matériel et Fournit.	-109	-149
III - ACHATS	**-7 731**	**-9 604**
1) Autres achats et charges externes	-1 448	-4 277
2) Impots et taxes	-238	-338
3) Charges de personnel	-5 145	-6 074
4) Dotation aux amortiss. et provisions	-2 043	-1 819
5) Autres charges d'exploitation	-41	-75
6) Autres services extérieurs	-2 196	-2 070
IV - TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**-18 842**	**-24 256**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**-3 348**	**-3356**

Note 4.3 Dotations et Reprises sur amortissement et provisions d'exploitation

(En K€)	Valeurs au 31/03/15	Valeurs au 31/03/14
Total dotation aux amortissements	268	323
Total dotation aux provisions (1)	1 775	1 496
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORT & PROV	**2 043**	**1 819**
Total des reprises sur immos		
Total des reprises de provisions (2)	709	343
TOTAL DES REPRISES DE PROV ET AMORT	**709**	**343**
Total	**1 334**	**1 476**

(1) dont dotations pour dépréciation des stocks (672 K€) et dépréciations des clients (1 110 K€).

(2) dont reprises pour dépréciation stock (499 K€), pour dépréciations des clients (40 K€), pour risques fournisseurs et prud'homaux (170 k€).

Note 4.4 Résultat financier

(En K€)	Valeurs au 31/03/15	Valeurs au 31/03/14
Revenus des autres créances et VMP	5	15
Gains de change	724	1
Intérêts et autres produits financiers	14	41
Produits nets sur cession de VMP		
Reprise sur provision financière	0	3
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	744	59
Dotation aux prov. & amort. financiers	-20	-5
Intérêts et charges financiers (1)	-310	-323
Pertes de change	0	-11
Charges nettes sur cession de VMP		
Autres charges financières	13	1
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-317	-337
RESULTAT FINANCIER	427	-278

(1) comprenant le montant des charges d'intérêts des obligations convertibles qui s'élève à 300 K€ en 2015 comme en 2014.

Note 4.5 Résultat exceptionnel

(En K€)	Valeurs au 31/03/15	Valeurs au 31/03/14
Autres produits exceptionnels	14	10
Reprise provisions pour risques et charges (1)	80	61
Transfert de charges exceptionnelles (2)	337	-129
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	431	-58
Charges sur opération de gestion (3)	-976	-92
Autres charges exeptionnelles (4)	-465	
Doations amortissements et provisions except.	-80	-8
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-1 521	-101
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 090	-159

(1) Indemnités de départ en retraite
(2) Produits à recevoir concernant un sinistre sur le stock Suisse
(3) dont 374 k€ liés au sinistre précité, 340 k€ de litige fournisseurs, 150 k€ de différentiel entre un produit d'assurance estimé et ce qui a été réellement perçu.
(4) litiges prud'homaux et litige avec ancien bailleur.

Note 4.6 Valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juillet 2008 a acté :

- En onzième résolution d'assemblée, l'émission l'attribution de 83 333 obligations convertibles en action nouvelles. En cas de conversion, chaque obligation donnera droit à 1 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0.02 euro.

- En douzième résolution d'assemblée, l'attribution de 104 584 000 bons de souscription d'actions dont l'exercice donne droit à la souscription d'actions ordinaires nouvelles. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0.02 euro et la durée d'exercice a été fixée à cinq ans.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des titulaires de Bons de Souscription du 2 juillet 2013, il a été décidé :

D'approuver la prorogation de 5 ans de la durée d'exercice des BSA du 2 juillet 2013 au 2 juillet 2018 inclus ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification de la parité d'exercice des BSA qui est dorénavant d'une action nouvelle de la Société pour cinq BSA au lieu d'une action nouvelle de la Société pour dix BSA ;

D'approuver, sous la condition suspensive de la réalisation effective de la réduction du capital social dont le principe a été décidé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SMALTO du 2 juillet 2013, la modification du prix d'exercice des BSA qui est dorénavant de 0.10 euro par action nouvelle au lieu de 0.20 euro par action nouvelle.

En vertu de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Obligataires du 2 juillet 2013, il a été décidé :

La prorogation de 5 ans de la durée de l'emprunt initialement fixée à 5 ans à compter du 24 juillet 2008, soit le 24 juillet 2013, pour la porter à 10 ans, soit le 24 juillet 2018 ;

De constater la prorogation de la durée de la période de souscription des OC définie dans le contrat d'émission par référence à la date d'échéance de l'emprunt, qui est portée au 7ème jour qui précède le 24 juillet 2018, soit le 17 juillet 2018 ;

D'approuver la modification de la parité de conversion des OC qui est dorénavant de 440 actions nouvelles pour 1 OC au lieu et place de 100 actions nouvelles pour 1 OC.

Le nombre d'actions total en cas d'exercice et ou conversion de la totalité des BSA et des obligations est ainsi de :

- Nombre d'actions existantes à la clôture : 21 947 607
- Nombre d'actions au titre des obligations : 36 666 520 à 0.10 euro l'action,
- Nombre d'actions au titre des BSA : 20 595 188 (en tenant compte de 1 608 060 BSA déjà exercés à fin mars 2015) à 0.10 euro l'action,
- Soit un total de 79 203 315 actions à 0.10 euro.

Le résultat net recalculé sur la base de la conversion des obligations et des BSA serait alors de :

- Résultat net de l'exercice : - 4 251.8 K€.
- Réintégration des charges d'intérêts sur les obligations nette d'impôts : 299.9 K€.
- Soit un résultat net recalculé hors impact des obligations de – 3 951.9 K€.

Le résultat par action dilué s'élève à - 0.05 euro pour 79 203 315 actions.

NOTE 5 EFFECTIF ET REMUNERATION DES DIRIGEANTS

- A périmètre constant, l'évolution de l'effectif moyen du Groupe s'analyse comme suit :

Entités	31/03/2015	31/03/2014
Smalto	5	6
FSI	83	95
Luxury Distribution Cannes	4	4
Francesco Smalto (Suisse) Sàrl	2	2
SC Pontault DS	0	0
Effectif moyen groupe	**94**	**107**

La société Financière AMON représentée par M. Thierry LE GUENIC (DG de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 28 août 2008 avec la société SMALTO et d'un avenant signé le 04/01/2010. Suite à la démission de Monsieur LE GUENIC de ces mandats, ce contrat a pris fin à effet au 30/06/2014. (Note 1.2.1.3)

La société Financière AMON représentée par M. Thierry LE GUENIC (DG de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 23 mars 2010 avec la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL. Suite à la démission de Monsieur LE GUENIC de ces mandats, ce contrat a pris fin à effet au 30/06/2014. (Note 1.2.1.3)

La société INGENIERIE représentée par M. Patrick ENGLER (Administrateur de la société SMALTO) a conclu un contrat de prestation de service en date du 23 mars 2010 avec la société FRANCESCO SMALTO INTERNATIONAL.

Au titre des contrats ou salaires les mandataires sociaux ont perçu 120 K€.

Il n'existe pas de contrat de retraite particulier et dédié aux membres de la Direction Générale.

Il n'existe pas de transactions avec les parties liées qui ne sont pas conclues à des conditions normales du marché.

NOTE 6 LITIGES

Note 6.1 Litiges fiscaux

Note 6.1.1 Luxury Distribution Cannes

La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période du 01/01/2002 au 31/03/2006 notifié en date du 16 mai 2007. Suite à la commission départementale du 14 avril 2009, celle-ci ayant accepté certains arguments de notre société, l'administration fiscale a maintenu une proposition de rectification concernant l'impôt sur les sociétés pour un montant en droit, intérêts, majorations et amendes de 1 695 K€ et au titre de la TVA pour un montant en droit, intérêts, majorations et amendes de 397 K€.

Le sujet majeur de la proposition de rectification est une insuffisance de marge réalisée par la société. L'administration constate une amende (100%) sur la marge insuffisante réalisée avec les clients de la boutique,

considérant que ceux-ci ont bénéficié d'une distribution de dividende sans qu'ils soient nominativement désignés.

En octobre 2013, la société a obtenu des dégrèvements de 255 K€ en matière d'IS et de 5.5 K€ en matière de TVA.

Au 31 mars 2015, les conséquences financières globales de ce redressement pour lequel la procédure est toujours en cours s'élèvent à 1 438,3 K€ au titre de l'impôt sur les sociétés et 392,1 K€ au titre de la TVA. Au taux de 0.4% par mois, les intérêts au titre de ces redressements s'élèveraient à 469.7€.

Sur la base des premiers dégrèvements déjà obtenus, la Société, assistée du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, a initié des procédures contentieuses (requête devant le TA de Nice). Sur cette base, elle estime avoir une issue favorable et n'a donc pas enregistré de provision les concernant.

Note 6.1.2 Francesco Smalto International

La société Baronet qui a donné lieu à une Transmission Universelle de Patrimoine au profit de FSI a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période du 01/02/2001 au 30/04/2005.

Dans une proposition de rectification adressée le 22 décembre 2005 et portant principalement sur la déductibilité de certaines charges intragroupe ainsi qu'une contestation de l'application régime mère-fille, le montant des redressements en droits et intérêts sur le bénéfice imposable à l'impôt sur les sociétés s'établissait initialement à 1 248.4 K€. Cette proposition de rectification comprenait par ailleurs également un redressement de TVA pour un montant en droits et intérêts de 595.1 K€.

Deux jugements du 27 janvier 2011 ont été rendus par le Tribunal Administratif de Paris déboutant votre société. Il a été formé appel de cette décision en date du 28 mars 2011.

Ces propositions de rectification ont notamment remis en cause le principe de non-taxation des dividendes dans le cadre du régime mère-fille, et donc le droit de faire bénéficier les dividendes perçus du régime des sociétés mères.

Cette position se traduit par une double imposition des mêmes bénéfices d'une société. Cette situation appelle tout d'abord critiques, dans l'espace de l'Union européenne, et sera ainsi soumise, si l'administration fiscale devait maintenir ses positions, à la censure de la Cour de Justice de l'Union européenne.

La position de l'administration fiscale est contestée compte tenu de la jurisprudence fiscale française la plus récente, et notamment des arrêts rendus par le Conseil d'Etat dans les affaires JANFIN (arrêt du 27 septembre 2006 qui a fixé de façon restrictive les conditions dans lesquelles l'administration fiscale peut remettre en cause, sur le fondement de l'abus de droit, certaines opérations financières faisant intervenir des distributions de dividendes) et les affaires GOLDFARB et AXA (arrêts du 7 septembre 2009 qui ont débouté l'administration fiscale de ses prétentions à remettre en cause sur le fondement de l'abus de droit des opérations financières faisant intervenir des distributions de dividendes dans des conditions très proches de celles remises en cause par l'administration dans les dossiers du Groupe).

Compte tenu de deux dégrèvements accordés par l'administration fiscale en date du 15/05/2008 et du 24/03/2014, la totalité des redressements de TVA a été abandonnée soit 595.1 K€, notamment au sujet des refacturations intragroupe qui ont pu être justifiées.

Au 31 mars 2015, les conséquences financières globales des demandes de redressements encore en cours s'élèvent à 1 248.4 K€. Au taux de 0.4% par mois, les intérêts au titre de ces redressements s'élèveraient à 484.7 K€.

Sur la base des premiers dégrèvements obtenus notamment en matière de TVA, la Société est confiante de la suite favorable pour elle de la procédure judiciaire résiduelle.

Elle a initié, assisté du cabinet CMS Bureau Francis Lefebvre, des procédures contentieuses pour lesquelles elle estime avoir une issue favorable et n'a donc pas enregistré de provision les concernant.

Note 6.2 Autres litiges

Note 6.2.1.1 Révocation d'un administrateur Smalto

Après avoir tenté en vain de faire constater qu'il était salarié de la société Smalto, en avoir été débouté par Conseil de Prud'hommes le 21 décembre 2011, avoir formé contredit hors délai devant la Cour d'appel, un ancien mandataire social de la Société demandait au Tribunal de commerce de Paris de dire qu'il aurait été révoqué de manière vexatoire et sans juste motifs de ses fonctions de dirigeant. Ses demandes s'élevaient à la somme globale d'environ 430 K€.

Le 26 juin 2015, la Société a été condamnée à un dédommagement de 40 K€ ainsi qu'à 4 K€ d'article 700.
Ce montant est intégralement provisionné dans les comptes au 31 mars 2015.

L'ancien mandataire a été débouté du surplus de sa demande.

Il a fait appel de la décision du 26 juin 2015. La procédure est en cours.

NOTE 7 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 7.1 Engagements donnés

Francesco Smalto International a mis en nantissement son fonds de commerce situé au 44, rue François 1er à Paris au profit du trésor public, à hauteur de 2.212 K€, au titre du redressement dans le cadre du contrôle fiscal de la société Baronet ayant bénéficié d'une TUP le 31 mars 2008 avec effet comptable au 4/04/2008 dans la société FSI.

Une inscription de privilège au profit du Trésor a été notifiée le 19 octobre 2010 pour 2 091 K€ au titre du litige fiscal Luxury Distribution Cannes.

En date du 16 septembre 2010 un acte de caution solidaire a été signé au profit du bailleur de la boutique de Cannes exploitée par Luxury Distribution Cannes par la société SMALTO.

Note 7.2 Engagements reçus

Suite à l'arrêt de l'autorisation de découvert bancaire contractée par la société auprès de la banque Neuflize OBC, plus aucun engagement n'a été reçu.

Note 7.3 Entreprises Liées

Bilan	Autres (hors interco)
Actif	
Dépôt de Garantie	183.7
Clients & comptes rattachés	84.4
Autres créances	17.3
Passif	
Dettes fournisseurs	1 039.4
Autres dettes	373.4
Compte de résultat	
Charges d'exploitation	1 174.6
Produits d'exploitation	

La rubrique « Autres » portent sur des sociétés concernées par la notion d'entreprises et de parties liées au sens de l'article R 123-199-1 du Code de Commerce.

* *

*